

Séance du 17 juin 2021

Date de convocation : 9 juin 2021
Date d'affichage : 9 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : **Présents :** Robert Tchobdrenovitch, Jean-François Lovisolo, Géraud de Sabran Ponteves, Geneviève Jean, Jacques Natta, Jean-Marc Brabant, Philippe Egg, Séverine Maugan-Curnier, Michel Partage, Alain Gouirand, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Josiane Panattoni, Gregory Risbourg, Emilie Bastie, Marc Duval, Valérie Grange, Alain Gueydon, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Nathalie Le Bouc, Romain Brette, Rose-Marie Dumontier, Franck Laroche, Catherine Serra, Michel Simos

Procurations de : Pierre AUBOIS à Rose-Marie Dumontier, François BONNET à Brigitte Margaillan, Jean-Luc BOREL à Geneviève Jean, Josiane GIRAUDON à Catherine Serra, Marc JAUBERT à Valérie Grange, Samantha KHALIZOFF à Alain Gueydon, Karine MOURET à Geneviève Jean, Joëlle RICHAUD à Franck Laroche, Richard ROUZET à Jean-Louis Robert, Bernadette VITALE à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Mariane Domeizel, Béatrice Paumier-Lallemand

Mylène Garcin est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-058
Signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la circulaire du premier ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE.
Vu les statuts de COTELUB ;

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est un contrat global, intégré et pluriannuel qui vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

- Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;
- Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités ;
- Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Ainsi, l'objectif premier du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est la construction d'un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les collectivités territoriales. Il a vocation à remplacer progressivement les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Conformément à l'esprit de la circulaire du Premier Ministre diffusée en novembre dernier, le périmètre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique a été défini à l'échelle de notre intercommunalité. Toutefois, il est précisé que les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d'ouvrage communale.

Par ailleurs, il est précisé que ces contrats seront évolutifs ; en effet, des priorités pourront être inscrites dès le début du contrat ou être ajoutées au cours de son exécution. Un projet de territoire est un document vivant ; le contrat ne doit donc pas figer, pour les six prochaines années, les orientations et engagements des signataires dans une liste de fiches action écrites en 2021.

Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance et des différentes dotations aux collectivités (exemples : DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat, etc.). Il s'agit donc de mutualiser des crédits prévus dans le cadre de programmes nationaux.

La signature du contrat est prévue avant le 30 juin 2021, à l'issue d'une concertation menée par les services de l'Etat associant COTELUB et ses communes membres.

Le dispositif petites villes de demain est intégré dans le Contrat de Relance par la Transition énergétique.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat et ses partenaires,
- De l'autoriser à signer le CRTE
- De l'autoriser à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Valide** le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat et ses partenaires,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le CRTE
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :
38 voix POUR
UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

